



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 5 juillet 2023 à 18h
Salle Georges Brassens**

Délibération n° DCM23-07-05P16

**Urbanisme - Opérations foncières – Cession de la
parcelle communale cadastrée section CM n° 54
sise lieu-dit Les Cibières à Monsieur MENDEZ
Georges**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **28**

Date de la convocation :
29 juin 2023

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, Mme Elisabeth Blanquet et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Jean-Marie Sabatier, M. Jean François Faustin, M. Jean-Luc Barral, M. Stéphane Garcia, M. Patrick Javourey, Mme Paquita Médiani, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Jean-Marie Sabatier à M. Gérard Bessière

M. Jean François Faustin à M. Georges Elnecave

M. Jean-Luc Barral à Mme Véronique Delorme

M. Patrick Javourey à Mme Claude Blaho-Poncé

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

M. Franck Rugani à Mme Marie Passieux

M. Salvador Ruiz à M. Michel Vullierme

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : M. Michaël Deltour

M. MENDEZ Georges a fait part à la Commune de son souhait de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section CM n° 54 située au lieu-dit Les Cibières à Clermont l'Hérault.

Cette parcelle a été cadastrée à la suite de la procédure d'aliénation du Chemin Rural n° 80 E1 dit « Sur le Chemin des Cibières » en décembre 2012.

D'une surface de 281 m² toute en longueur, cet ancien chemin n'est pas entretenu et dessert uniquement les terres agricoles de M. MENDEZ Georges.

Après consultation du Service des Domaines le 7 avril 2023 et compte tenu du fait que cette parcelle ne représente aucun intérêt pour la Commune, il serait souhaitable de la céder.

Considérant que sa cession permettrait de ne plus l'entretenir, il serait opportun de céder cette parcelle à l'euro symbolique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder la parcelle cadastrée section CM n° 54 de 281 m² sise lieu-dit les Cibières à M. MENDEZ Georges pour l'euro symbolique,
- de dire que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Ce dossier a été présenté devant la commission « Environnement et aménagement de l'espace » réunie le 28 juin 2023.

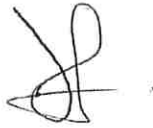
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section CM n° 54 de 281 m² sise lieu-dit les Cibières à M. MENDEZ Georges pour l'euro symbolique,

DIT que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de cette délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE